

lement sous les auspices de cette institution mais également du plan Marshall. En plaçant notre argent de cette façon, nous faisons dans une large mesure les frais de nos propres entreprises; ce procédé est devenu, je crois, un trait caractéristique de notre économie depuis la fin de la guerre.

Il est exact de déclarer que cette institution a été établie en vue d'effectuer des travaux de reconstruction et d'aider les pays désavantagés d'Europe; quelque 500 millions de dollars ont été prêtés à cette fin avant la mise en application du plan Marshall. Le plan Marshall a abordé le problème sur une bien plus vaste échelle que ne l'avaient envisagé les fondateurs de la Banque internationale ou que ne prévoyaient les dispositions des accords de Bretton-Woods. Je ne vois rien d'anormal à laisser la banque disposer de ses valeurs et demander aux pays qui en sont membres d'y placer leur argent. Les souscripteurs touchent un bon taux d'intérêt, entre $3\frac{1}{2}$ et 4 p. 100. Au Canada, on a offert des obligations portant un intérêt de 4 p. 100. Aux États-Unis, des émissions beaucoup beaucoup plus importantes ont été vendues à $3\frac{1}{2}$ p. 100. Nous avons donc au Canada, à l'égard de ces valeurs, un avantage additional de $\frac{1}{2}$ p. cent.

L'honorable M. Euler: Puis-je poser une autre question? Auparavant, je signale que, à mon avis, il s'agit là d'une garantie de tout repos pour les compagnies fiduciaires; or s'il y a de ces sociétés qui ont été constituées en corporation aux termes d'une loi provinciale, —je ne suis pas sûr qu'il y en ait,—cette loi fédérale ne les touche en rien. Somme toute, cette loi ne constitue qu'une simple faculté. La responsabilité de placer de l'argent dans toute valeur émise par la Banque internationale incombe aux administrateurs de chacune des compagnies fiduciaires à la lumière de leurs obligations envers leurs actionnaires.

Voici ma question. Le parrain du projet de loi a dit que le Canada s'était engagé envers la Banque internationale jusqu'à concurrence d'environ 300 millions de dollars, dont soixante ou soixante-cinq millions ont déjà été versés.

L'honorable M. Lambert: C'est exact.

L'honorable M. Euler: A-t-on fait un tel prélèvement dans tous les pays qui font partie de la Banque internationale?

L'honorable M. Lambert: Sans exception.

L'honorable M. Euler: Et tous ont-ils versé leur quote-part?

L'honorable M. Lambert: En effet.

L'honorable John T. Haig: Honorables sénateurs, je ne m'opposerai pas au projet de loi,

bien qu'en toute sincérité je n'en sois pas entiché. Ce n'est pas l'aspect juridique qui m'inquiète. La mesure ne vise que les compagnies fiduciaires constituées en corporations par le Parlement du Canada. Mais ce que je n'aime pas, à ce sujet, c'est que cette Banque internationale a été et demeurera toujours un instrument politique. Elle est dirigée surtout par les États-Unis, où l'on trouve ses plus importants souscripteurs et qui y font la pluie et le beau temps. Il me semble que tous les fonds que nous fournissons à cette banque devraient être souscrits directement par les Canadiens par l'entremise du Parlement du Canada, car on se rendrait alors compte à quelles fins ils sont destinés, aux fins politiques d'un organisme politique, et je me sers du mot dans son sens le plus noble. Je n'approuve pas le versement de fonds par des compagnies fiduciaires, par des sociétés de prêts ou par aucun organisme privé à une institution foncièrement politique.

De plus, à mon avis, mais je puis avoir tort, nous avons besoin de tous les fonds disponibles ici pour mettre notre propre pays en valeur et nous devrions les utiliser à cette fin, car, si l'avenir est aussi brillant qu'il s'annonce, aucun pays au monde ne requerra autant de fonds que le Canada. Actuellement, nous offrons des taux élevés d'intérêt et de grandes promesses de bénéfices aux citoyens d'un autre pays pour les inciter à placer leur argent chez nous, et les placements arrivent si vite que notre argent fait prime sur le marché. Ce fait est absolument étranger à notre administration interne du pays: c'est purement le résultat d'une inondation d'argent américain.

J'ai dit que la Banque internationale est un instrument politique et qu'on ne devrait pas encourager les sociétés privées ou les particuliers à y placer leur argent. Si les choses tournent mal, on blâmera le Sénat canadien d'avoir autorisé, par cette mesure, de tels placements financiers. A titre de sénateur, je suis tout disposé à voter les sommes qui sont nécessaires à la Banque internationale, mais à condition qu'elles soient fournies par le Canada même. Cette attitude de ma part repose sur mon opinion d'homme politique et d'homme d'affaires, que les intérêts du Canada en général nous demandent d'agir ainsi. Mais je ne m'arroge pas le droit d'approuver un placement privé dans une institution qui ne relève aucunement de la compétence du Canada. Les rapports provenant de toutes les parties du monde sont remplis de demandes d'emprunts destinés à mettre les pays en valeur. L'Iraq, l'Iran, le Ceylan, le Pakistan, l'Inde et d'autres pays sont à la re-